

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 avril 2019  
(seconde lettre ce jour)

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir

**Rectification à l'argumentation du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM sur la  
juridiction de la Régie à l'égard d'un prix d'achat préférentiel du biométhane (GNR),  
aux fins de l'audience des 7-8 mai 2019.**

---

Chère Consœur,

Nous vous prions de noter que l'argumentation [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0019](#) déposée ce jour par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM et portant sur la juridiction de la Régie à l'égard d'un prix d'achat préférentiel du biométhane (GNR), est rectifiée par le remplacement du paragraphe entre parenthèses au milieu de la page 20 par le suivant :

*(Énergir a déposé le Rapport Deloitte-WSP ci-dessus mentionné sous la cote [B-0049, Gaz-Métro-1, Doc. 4.](#) Nous invitons Énergir à déposer également au présent dossier le [Rapport 2019 d'Aviséo.](#) Ce Rapport 2019 d'Aviséo ne doit pas être confondu avec le Rapport 2017 d'Aviséo qui se trouve déjà au présent dossier en Annexe 1 de la [pièce B-0022, Gaz Métro 1, Doc. 1.](#))*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).